



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Service Prévention

Le 18/11/2025

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
à

Mme le Maire de CAUDIES DE FENOUILLEDES
Le Village
66220 CAUDIES DE FENOUILLEDES

Code :	E04600005-000
Etablissement :	CENTRE CASTEL FIZEL - RESTAURANT ACCUEIL
Adresse :	PLA DE LALEGRE Lieu-dit Castel Fizel CAUDIES DE FENOUILLEDES
Date de la visite :	05/11/2025
Objet de la visite :	Visite périodique

Affaire suivie par : Lieutenant hors cl AFONSO INACIO Jacques
PIECE JOINTE : 1 exemplaire du procès-verbal d'avis de la commission de sécurité.

Je vous saurais gré de bien vouloir en prendre connaissance puis, en application des dispositions du code général des collectivités territoriales (art. L 2212-2) et du code de la construction et de l'habitation (art. R143-23 et R143-42), en **assurer la notification**, ainsi que **celle de votre décision**, au responsable de l'établissement **dans un délai de huit jours**.

J'appelle votre attention sur l'importance que revêt le respect de la réglementation en matière de prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (E.R.P.) et sur votre responsabilité directe en cette matière.

Je vous invite à adresser une ampliation de la décision :

- soit à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (S.I.D.P.C.) pour les dossiers traités par la Sous-Commission Départementale contre les risques d'Incendie et de Panique (S.C.D.I.P.) dans les E.R.P. et par la Commission d'Arrondissement de Perpignan (C.A.P.E.R.) ;
- soit à la sous-préfecture de Prades ou à la sous-préfecture de Céret pour les dossiers traités par les Commissions d'Arrondissement de Prades (C.A.P.R.A.) et de Céret (C.A.C.E.R.)

Pour le sous-préfet de Prades et par délégation
la secrétaire générale

Dominique BAULOZ



Direction Départementale
des Services d'Incendie
et de Secours

Service Prévention

Perpignan, le 05/11/2025

Affaire suivie par :
Lieutenant hors cl AFONSO INACIO Jacques

RAPPORT DE VISITE de la CAPRA N°2025/005488

Code :	E04600005-000
Etablissement :	CENTRE CASTEL FIZEL - RESTAURANT ACCUEIL
Adresse :	PLA DE LALEGRE Lieu-dit Castel Fizel
Commune :	CAUDIES DE FENOUILLEDES
Date d'ouverture :	
Date de la visite :	05/11/2025
Objet de la visite :	Visite périodique
Date prochaine visite :	05/11/2030

BUT DE LA VISITE

Les membres de la commission étaient réunis pour procéder à la **Visite périodique** de l'établissement.

I - DESCRIPTION

Historique

Le fond de dossier fait état d'une première visite de la commission de sécurité le 09/03/1999, l'établissement est alors classé en Type R,N,L de la 5^{ème} catégorie. Un avis favorable à la poursuite de l'activité est prononcé, assorti de 4 prescriptions.

Lors de la dernière visite périodique en date du 09/07/2015, un avis favorable à la poursuite de l'activité avait été prononcé assorti de 3 prescriptions.

A noter que les chalets et mobil homes sont soumis aux règles spéciales de l'habitat de loisirs à gestion collective (arrêté du 30/01/1978) ; ces derniers ne sont pas soumis aux règles des ERP et n'ont donc pas fait l'objet d'une visite de la commission de sécurité.

Depuis 1999 et la dernière visite périodique en date du 13/11/2020, l'établissement est sous avis favorable de la CAPRA.

Descriptif

Le centre de loisirs se situe au lieu-dit « Castel Fizel » sur la commune de Caudiès-de-Fenouillèdes.

Il comprend :

- **Un bâtiment accueil avec, restaurant, lingerie, infirmerie, logement de fonction, classé en Type N,L,R de la 4^{ème} catégorie (objet de la visite)**
- Un terrain de camping avec 10 chalets, des tentes, des mobil homes, 6 roulottes et des emplacements de camping-cars.
- Une yourte, classée en CTS (salle d'activités sans hébergement ; PV 2020/002882 du 20/08/2020 avec avis favorable à la conformité).
- Un bâtiment d'activités avec salle de classe et vestiaire (classé en Type L, X, R de la 4^{ème} catégorie).
- Deux blocs sanitaires.

Le bâtiment restauration et accueil, comprend :

- L'accueil
- Une salle de restaurant d'environ 150m² (avec possibilité d'accueillir d'autres activités)
- Une « grande cuisine » ouverte sur la salle (avec PU des appareils probablement supérieure à 20kw).
- 1 réserve cuisine.
- L'infirmerie
- Une salle de maternelle.
- Un logement de fonction.

Caractéristiques particulières de l'établissement :

Implantation

Le bâtiment est isolé par rapport aux tiers et est accessible aux engins de secours par au moins une façade à partir du domaine Castel Fizel depuis la RD 117.

Construction

La stabilité de la structure et le cloisonnement traditionnel sont conformes à la réglementation. Les locaux à risques moyens (Cuisine) ont les parois et planchers coupe-feu 1 heure et les blocs portes coupe-feu ½ heure avec ferme-portes.

Dégagements

Le bâtiment possède des dégagements en nombre suffisant.

La Salle restaurant possède 2 dégagements totalisant 5 UP.

Toutes les autres salles ont leurs propres dégagements.

Aménagements

Les aménagements sont supposés être conformes à la réglementation.

Ascenseur

2025/005488

1 rue du lieutenant Gourbault -B.P. 19935 - 66962 PERPIGNAN CEDEX 09

Tel. : 04.68.63.78.28 – Email : secretariat.prevention@sdis66.fr

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Aucun ascenseur.

Désenfumage

L'établissement ne possède pas de désenfumage naturel (surface <300 m²).

Chauffage

Le chauffage est assuré par une PAC : climatisation réversible.

Electricité / Eclairage de sécurité

Le bâtiment est au norme NFC 15 100.

Le dispositif de coupure rapide de l'alimentation en électricité est situé derrière l'accueil.

L'établissement dispose d'un éclairage de sécurité assurant les fonctions d'évacuation au moyen de blocs autonomes.

Cuisine

La grande cuisine fermée isolée d'une puissance supérieure à 20 kW.

Le dispositif de coupure d'urgence électrique est installé dans la cuisine proche des éléments de cuissons.

Moyens de secours - Equipements

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par un point d'eau incendie (PEI) à moins de 150 mètres.

Les extincteurs sont présents et en nombre suffisant.

Il possède un équipement d'alarme de type 4.

Les plans et consignes sont affichés et le service de sécurité incendie assuré par l'exploitant.

Les personnels sont formés à l'utilisation des moyens de secours.

Il dispose d'un téléphone urbain.

1°/ Contrôle des rapports des vérifications techniques obligatoires – justificatifs de classement :

Installations techniques	Date de vérif.	Vérificateur	Observations
Registre de sécurité			Présent
Electricité et éclairage de sécurité (1 an en général) EL19 et EC 14	17/06/2025	DEKRA	17 observations en cours de levées
Chauffage (annuel) CH57 et 58 :			Electrique
Cuisine : Cuisson Hotte / ramonage	Hotte remplacée en 2024		Prochaine visite en décembre 2025
Gaz	18/06/2025	DEKRA	8 observations dont une levée
MS72 : Extincteur (annuel)	10/01/2025	SO PROFEU	
Equipement d'alarme de type 4	10/01/1025	SO PROFEU	
Formation des personnels			À réaliser
Dernier exercice d'évacuation	07/07/2025	Exploitant	

2°/ Epreuves et essais ponctuels réalisés :

Nature des contrôles	Observations
Coupure générale électrique	Satisfaisant au TGBT (PAS d'EL 11)
Coupure force cuisine	Satisfaisant
Eclairage de Sécurité	Satisfaisant
Equipement d'alarme de type 4	Satisfaisant (1 DM Non fonctionnel)

Compartimentage	Satisfaisant
Présence public	NON

II - EFFECTIFS

Salle de restaurant à raison d'une personne par m².

Public : 150 personnes - Personnel : 6 personnes - **Total : 156 personnes**

III - CLASSEMENT

Cet établissement est soumis aux règles du Code de la Construction et de l'Habitation (art. R123-1 à R123-55). Il doit répondre aux dispositions visées dans les arrêtés suivants :

Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Arrêté du 4 Juin 1982 portant approbation des dispositions particulières du type R (Etablissements d'enseignement et centres de loisirs).

Arrêté du 05 février 2007 portant approbation des dispositions particulières du type L (Salles à usage d'auditions, de spectacles, de réunions ou à usages multiples).

Arrêté du 21 Juin 1982 portant approbation des dispositions particulières du type N (Restaurants et débits de boissons).

Catégorie	Activité Principale	Activité(s) secondaire(s)
4	R-	N,L

IV - MEMBRES DU GROUPE DE VISITE

Membres présents :

SERVICE	NOM
Le MAIRE ou son Adjoint	M. DENNERY Eddy
Gendarmerie	A/C BOUGARECH JAMELA
D.D.S.I.S.	Ltn. AFONSO Jacques

Assistaient également à la visite :

L'exploitant ou son représentant :	M. PICARD Cyril
CIS CAUDIES :	CNE JOURET Pierre

V - PRESCRIPTIONS PROPOSEES PAR LE GROUPE DE VISITE

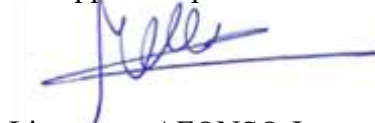
CODE	PRESCRIPTIONS
------	---------------

<u>GE7</u>	Rendre conformes les installations électriques et Gaz en tenant compte des observations consignées dans les rapports de vérification des installations techniques de l'organisme de contrôle agréé DEKRA.
<u>MS53</u>	Remettre en état le déclencheur manuel (DM) non fonctionnel.
<u>EL11-MS41</u>	Installer un arrêt d'urgence électrique derrière l'accueil et le faire apparaître sur les plans (avec l'arrêt gaz)
<u>MS46</u>	<u>Rappel réglementaire.</u> La surveillance de l'établissement doit être assurée par des personnes désignées par l'exploitant et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public. Ces personnels assurent la sécurité générale dans l'établissement et ont notamment pour mission : a) de faire appliquer les consignes en cas d'incendie notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ; b) de prendre les premières mesures de sécurité ; c) d'assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ; d) de diriger les secours en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers, puis se mettre à la disposition du chef de détachement d'intervention des sapeurs-pompiers ; e) de veiller au bon fonctionnement de tout matériel de protection contre l'incendie, d'en effectuer ou faire effectuer l'entretien.

VI - CONCLUSIONS DU GROUPE DE VISITE

Le groupe de visite estime que l'ouverture au public de cet établissement peut se poursuivre et propose les prescriptions ci-dessus mentionnées.

Le rapporteur préventionniste,

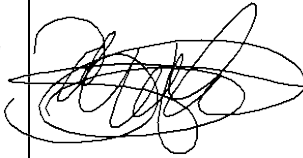


Lieutenant AFONSO Jacques

NOTA BENE : le présent avis ne préjuge en rien des autorisations administratives qu'il y aurait lieu d'obtenir au regard d'autres règles de droit.

AVIS ET POSITION INDIVIDUELLE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Code :	E04600005-000
Etablissement :	CENTRE CASTEL FIZEL - RESTAURANT ACCUEIL
	Type : R- L N Catégorie : 4
Adresse :	PLA DE LALEGRE Lieu-dit Castel Fizel
Commune :	CAUDIES DE FENOUILLEDES
Date de la visite :	05/11/2025
Objet de la visite :	Visite périodique
Exploitant :	M. le Maire
Date de l'avis :	18/11/2025

SERVICE	NOM	AVIS	SIGNATURE
Président(e) de la Commission	Mme BAULOZ Dominique	FAVORABLE	
Le MAIRE ou son Adjoint	Mme CALABRESE Toussainte	FAVORABLE	Avis écrit motivé
D.D.T.M.	M. NIVET Bernard	FAVORABLE	Avis écrit motivé par visio
GENDARMERIE	GEND SIEGEL Yannick	FAVORABLE	
D.D.S.I.S	LTN AFONSO Jacques	FAVORABLE	